



# ARRÊTÉ

Délégation permanente de fonction et de signature  
Ressources Humaines  
Madame Martine BEZOMBES  
3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

N° AG 2024-0933

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général de collectivités territoriales et notamment ses articles

Article L2122-18 « Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal. »

Article L2122-20 « Les délégations données par le Maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées. »

Vu la délibération n°DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEBRE,

Vu la délibération n°DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération n° DEL2022-032 du 31 mars 2022 portant remplacement de Madame Sarah VIDAL, Adjointe au Maire démissionnaire et actant le maintien du nombre d'adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération n° DEL2022-034 du 31 mars 2022 portant élection d'un nouvel adjoint au Maire,

Vu le procès verbal des opérations de vote et la délibération n° DEL2022-036 du 31 mars 2022 définissant l'ordre des adjoints au Maire et portant élection de Madame Martine BEZOMBES, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

Attendu l'importance des affaires municipales et considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de donner délégation permanente de fonction et de signature à Madame Martine BEZOMBES, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire dans le domaine des Ressources Humaines,

## Arrête

### **Article 1 - Délégation permanente de fonction et de signature**

Par le présent arrêté, il est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, une partie de mes fonctions à Madame Martine BEZOMBES, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

### **Article 2 - Domaine et étendue de la délégation de fonction**

Délégation permanente de fonction est donnée Madame Martine BEZOMBES, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, dans les domaines de compétences suivants :

- Ressources Humaines et gestion du personnel communal
- Pouvoir en matière disciplinaire des sanctions du premier et deuxième groupe
- Suivi des instances partenaires
- Population - Etat civil
- Elections - Recensement
- Cimetière - Crématorium
- Archives

### **Article 3 - Domaine et étendue de la délégation de signature**

La délégation de fonction définie à l'article 2 du présent arrêté comprend également délégation de signature par Madame Martine BEZOMBES, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, de tous les actes suivants :

Tous documents, courriers, accusés de réception, certificats, attestations, déclarations, convocations, notifications, invitations, demandes de pièces complémentaires, comptes rendus, procès verbaux, conventions, contrats et tous actes administratifs et pièces relatifs à cette délégation de fonction.

### **Article 4 - Responsabilité et surveillance de la délégation**

La présente délégation est donnée sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire à Madame Martine BEZOMBES, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire. Elle est révocable à tout moment.

Madame Martine BEZOMBES, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, rend compte, sans délai, au Maire de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

La signature de Madame Martine BEZOMBES, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire

Pour Le Maire et par délégation

Martine BEZOMBES

3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Chargée des Ressources Humaines

**Article 5 - Exercice de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine BEZOMBES, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, délégation est donnée à Monsieur Francis FOURNIE, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour exercer les attributions définies aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

La signature de Monsieur Francis FOURNIE, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire

Pour Le Maire et par délégation

Francis FOURNIE

4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

**Article 6 - Abrogation**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté AG 2022/0443 du 07 avril 2022.

**Article 7 - Conditions d'exécution**

Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, publié et notifié aux intéressés.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet, Monsieur Le Trésorier Principal, Monsieur Le Procureur de la République, aux intéressés, aux conseillers municipaux.

**Article 8 - Recours**

La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 11 juillet 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le 25 juillet 2024

Notifié le 28 août 2024

Publié le 5 septembre 2024

Le Maire,  
Signé : Christian TEYSSEDE  
Acte dématérialisé

**Notification :**

Madame Martine BEZOMBES

3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Le 31 juillet 2024

Monsieur Francis FOURNIE

4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Le 28 août 2024

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délégation permanente de fonction et de signature Ressources  
Humaines Madame Martine BEZOMBES 3ème Adjointe au Maire

.....  
Date de décision: 11/07/2024

Date de réception de l'accusé 25/07/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : ARAG20240933

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20240711-ARAG20240933-AR

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 5 .5 .1

Institutions et vie politique

Delegation de signature

adjoints et conseillers délégués (permanente)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : AG 2024-0933 Délégation Martine BEZOMBES 3ème adjointe.pdf ( 99\_AR-012-211202023-20240711-ARAG20240933-AR-1-1\_1.pdf )